

DÉFINITION DU CORPORATISME

Un ami médecin s'inquiétait de l'avenir de sa profession sous un régime socialiste. Je lui dis :

- *La solution pour la France est dans l'ordre corporatif.*
- *Le corporatisme ? Ah ! non, la réglementation rigide, l'abandon des libertés,...*
- *Vous êtes donc pour le libéralisme, docteur ?*
- *Je suis pour la liberté.*
- *Disons que vous voulez garder votre cabinet, votre clientèle, votre façon d'opérer et ne voulant pas que tout se ramène à l'hôpital, vous refusez le socialisme. Est-ce cela ?*
- *Exactement.*
- *Cependant, si grande que soit votre indépendance, elle ne va pas jusqu'à vous faire les médicaments, les injections, les analyses de vos malades.*
- *Non*
- *C'est ici qu'intervient un caractère propre à votre profession. Vous êtes en droit de prescrire ce que des auxiliaires exécutent : le pharmacien vendant sous sa responsabilité, le laboratoire, à condition d'être compétent, analysant, l'infirmière diplômée faisant les piqûres. Bref, une organisation surveillée et contrôlée complète l'acte médical.*
- *Parfaitement.*
- *Vous souhaiteriez même, à l'inverse du socialisme, que les Hôpitaux vous apportent leur aide. Grâce à des appareils trop coûteux pour vous.*
- *Mais oui.*
- *En somme, votre profession est organisée et elle l'est sous contrôle. Même pour vous médecins, il y a des règles, parfois sévères. Règles de déontologie, serment d'Hippocrate. Règles de compétence qui supposent l'acquit des connaissances et la conformité de vos traitements à des normes imposées.*
- *Règles parfois un peu étroites.*
- *Peut-être. Elles sont cependant nécessaires. Le contraire où n'importe qui pourrait faire n'importe quoi et soigner à sa guise serait grave.*
- *Bien sûr.*
- *Résumons-nous. Votre cabinet je le compare à une entreprise. Vous le voulez indépendant. Disons que c'est une entreprise libre. Par contre la profession, vous la voulez organisée et réglementée, ce qui revient à dire que vous voulez l'entreprise libre dans la profession organisée et réglementée. Est-ce cela ?*
- *Oui, c'est cela.*
- *Eh bien Docteur, nous venons de trouver une définition du corporatisme, une définition que je reconnais incomplète, suffisante toutefois pour nous donner du corporatisme un premier aperçu.*

Reprenons-la. L'entreprise libre dans la profession organisée et réglementée. Qu'est-ce à dire sinon que la liberté et la réglementation vont s'ordonner, se disposer chacune à la place qui leur convient. Autrement dit : la liberté d'entreprendre avec toutes les initiatives que cela implique à condition toutefois de respecter certaines règles fondamentales du métier, puisque ce sont ces règles qui protègent et garantissent le client. Quoi de plus naturel et de plus normal ?

Par cette définition, le corporatisme nous apparaît intermédiaire entre libéralisme et socialisme. Il présente en outre des qualités de diversité, souplesse et adaptation qui expliquent sa longue durée et son immense extension. Or cette nécessité d'une combinaison heureuse de libertés et de règlements vaut pour tout le régime politique ou

économique, et elle était fort bien sentie de nos anciens chefs d'Etat ou ministres. A commencer par M. Giscard d'Estaing qui déclarait : « *Je gouverne au Centre* ».

Le centre de quoi ? Sans doute au centre du libéralisme et du socialisme, un mélange, une mixture des deux doctrines que son auteur baptisa : « libéralisme avancé ». Lequel libéralisme s'avancant lentement vers son contraire, sans doctrine aucune ni aucun souci du réel, finit dans les bras de François Mitterrand.

Quant à M. Chirac, il a lui aussi son centre. C'est la fameuse troisième voie. Qu'est-elle au juste ? Je cherche en vain à le découvrir.

Ces messieurs rêvent d'une doctrine centrale. Elle existe. Elle n'est pas un simple mélange, elle est un ordre et se nomme : l'ordre corporatif.

Une dénomination qui le définit. Le corporatisme ordonne, autrement dit il situe liberté et réglementation comme on l'a vu plus haut. Mais il peut aussi les combiner de façons diverses en les adaptant à chaque cas. Il le fait selon la nature du métier ou de la profession, compte tenu des contraintes techniques ou naturelles et selon les conditions d'époque et le lieu. Il peut suivre les désirs et préférences de ses membres sous la seule réserve de respecter l'intérêt public. Dans le cas contraire, l'Etat interviendrait. En quoi chacun fait ce qu'il doit. Ce qu'oublie trop souvent nos adversaires et ce pourquoi je dis que le corporatisme a un caractère naturel, tellement naturel qu'on en saisit souvent mal les principes ; car ce qui crève les yeux se voit mal. Mais c'est aussi la raison pour laquelle il s'adapte si bien à toutes les circonstances. Alors que le libéralisme, que le XVIII^e siècle tenait pour le régime typiquement naturel, est en fait artificiel et primitif.

C'est une conception abstraite, une construction de l'esprit qui aide à la compréhension de certains phénomènes économiques ; ce n'est nullement une bonne doctrine.

Bien sûr, il y a la réussite américaine. Mais elle s'explique. Elle s'explique par la rencontre d'immenses richesses et d'immenses besoins avec l'énergie laborieuse d'immigrants venus d'Europe qui changèrent une terre déserte en une formidable puissance économique. Elle a fait l'étonnement du monde. Précisément cet exemple influe sur la pensée de nos économistes : critiquez devant eux le libéralisme, ils regardent Outre-Atlantique. Ils ont tort. La France a grandement pâti à vouloir suivre un système si peu fait pour elle. Pourquoi n'avoir pas tout simplement réformé le corporatisme au lieu de le détruire ? Pourquoi en 1789 se jeter follement dans un libéralisme effréné qui nous valut la crise de 1830 et la évolution qui s'ensuivit sans parler de tous les maux politiques des XIX^e et XX^e siècles ? Un corporatisme libéral, ouvert, comme le nomme M. Salleron, n'eut-il pas été la vraie solution ? On peut rêver et refaire l'Histoire.

On ne peut s'empêcher de penser que le choix ne fut pas bon.